

## Synthèse des trajets de soins diabète



	Pré-trajet (ancien passeport diabète)		Trajet de soins		Convention diabète
<b>Pour qui ?</b>	Diabétique de type II (hors trajet de soins ou convention) : ADO suffisant (sans injection).	Diabétique de type II - sous-groupe : Agé entre 15 et 69 ans et -IMC> 30 et/ou HTA	Contrôle insuffisant sous ADO et injection envisagé	1 à 2 injections/j. (insuline ou incrétine)	Diabétique de type I et II avec 3 injections/j. OU 2 injections/j. et comorbidité
<b>Avec qui ?</b>	MG	MG	MG et MS	MG et MS	MG et MS
<b>Conditions</b>	<a href="#">Code prestation 102852 et DMG (+ protocole de soins)</a>	<a href="#">Code prestation 102852 et DMG (+ protocole de soins)</a>	DMG, + 18 ans et ne pas être enceinte	DMG, + 18 ans et ne pas être enceinte	DMG et plus de 16 ans
<b>Obligations patients</b>	NON	NON	Consulter min 2x/an MG et 1x/an MS	Consulter min 2x/an MG et 1x/an MS	Consulter min 1x/ an MS
<b>Durée</b>	1 an (renouvelable chaque année)	1 an (renouvelable chaque année)	Indéterminée si respect obligations	Indéterminée si respect obligations	1 an
<b>Remboursement consultation chez MG et MS*</b>	NON	NON	OUI	OUI	NON
<b>Matériel d'autocontrôle</b>	NON	NON	NON	Max. 1 glucomètre/3 ans, 150 tiges et 100 lancettes/6mois	Oui : via le centre de convention
<b>Accès simplifié à certains médicaments</b>	NON	NON	OUI	OUI	OUI
<b>Podologue</b>	Max. 2 séances/an si pied à risque (remboursement partiel)	Max. 2 séances/an si pied à risque (remboursement partiel)	Max. 2séances/an si pied à risque (remboursement partiel)	Max. 2séances/an si pied à risque (remboursement partiel)	Max. 2séances/an (remboursement partiel)
<b>Education au diabète (éducateur spécialisé en diabétologie)</b>	NON	Max. 4 séances* (individuelle ou groupe)	Max 5 séances/an durant toute la durée du TDS. En 1er année TDS si nec. : 5 séances supplémentaires	Max 5 séances/an durant toute la durée du TDS. En 1er année TDS si nec. : 5 séances supplémentaires	Oui : via le centre de convention
<b>Pharmacien : incitation à l'observance thérapeutique</b>	NON	Max. 4 séances* (individuelle ou groupe)	NON	NON	NON
<b>Diététicien</b>	Max. 2 séances/an (remboursement partiel)	Max. 4 séances* (individuelle ou groupe)	Max. 2 séances/an (remboursement partiel)	Max. 2 séances/an (remboursement partiel)	Oui : via le centre de convention
<b>Kinésithérapeute : incitation à l'activité physique</b>	NON	Max. 4 séances* (groupe)	NON	NON	NON
<b>Infirmier à domicile</b>	NON	Max. 4 séances* (individuelle)	NON	NON	NON

\*maximum 4 séances par an à répartir ou non entre les professionnels (remboursement total). Sur la prescription du MG doit figurer "pré-trajet de soins diabète". Il faut une prescription par discipline